



APPEL À
**RASSEMBLEMENT MARDI
13 DÉCEMBRE**
13h – Hall de Wilo sur st Denis
**LA BAISSÉ DES SALAIRES N'EST
PAS UNE FATALITÉ !**



La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) pour 2023 débutera le 13 décembre. Syndicats et direction négocieront les augmentations de salaire, **dont le vôtre !**
Pour « maintenir la pression » sur la direction, pour solder 2022 par une augmentation générale pour tous en urgence, nous vous proposons de vous réunir dans le hall de Wilo à Saint-Denis pour montrer votre détermination pour obtenir des augmentations plus que substantielles, **à 13h exactement**, avant le début de la négociation.

ILS VOUS PARLENT D'ENGAGEMENT ?

**C'EST UNE RARE OCCASION DE MONTRER VOTRE ENGAGEMENT POUR ...
... VOTRE AUGMENTATION DE SALAIRE !**

Pour ceux qui pensent que cela ne sert à rien : c'est pour vous et vos collègues que vous agissez.
Qu'importe votre affinité syndicale.

Vous n'êtes pas sur site ce jour-là ? Pensez à décaler votre jour de télétravail !

RETOUR SUR LA MOBILISATION REUSSIE DU 24 NOVEMBRE

Les manœuvres de la direction ont démontré qu'elle s'inquiète d'un mouvement des salariés : l'action a un sens et pèse, même si la direction ne l'avouera jamais.

Organisée par la CGT et FO, une action de débrayage s'est déroulée jeudi 24 novembre sur le site de Saint-Denis

Nous étions une centaine, réunis dans le hall de Wilo. A ce chiffre il faut ajouter celui des télétravailleurs et de ceux qui ont débrayé sans rejoindre le rassemblement.

Après un discours de Jean-Simon Bitter (FO) et Alban Scamorri (CGT), nous avons envoyé une délégation (Eric Oyombo –CGT et Loïc Dubois-FO) pour rencontrer la direction. **Celle-ci n'a pas reçu notre délégation.**

Un certain nombre de salariés se sont étonnés et ont déploré l'absence des 3 syndicats (CFDT, CFE-CGC et UNSA) et c'est bien dommage. Nous restons ouverts à ces organisations syndicales et bien sûr à leurs sympathisants en droit de se poser des questions.

« Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où règne le désespoir. »

Nelson Mandela

« **Generali : bénéfice net de 2,23 milliards d'euros sur neuf mois, un chiffre supérieur aux attentes.**

Generali a confirmé les objectifs de son plan stratégique, dont une hausse du bénéfice par action de 6 à 8% par an et des dividendes cumulés de 5,2 et 5,6 milliards d'euros sur la période 2022-2024. »

www.lefigaro.fr/flash-eco/generali-benefice-net-de-2-23-milliards-d-euros-sur-neuf-mois-un-chiffre-superieur-aux-attentes-20221110



« Chez Generali France nous avons signé un accord sur les augmentations de salaires mais **il va falloir avoir des clauses de revoyure**, il va falloir accompagner tout ça.

Les discussions peuvent avoir lieu, oui, plusieurs fois par an en tout cas pour analyser la situation et voir vers où nous devons aller en termes d'accompagnement des salariés même si toute une série de dispositifs, et notamment la participation et l'intéressement permettent d'associer les salariés. »

Jean-Laurent Granier invité de Good Morning Business le 4 juillet 2022

Toujours en cours : Signez la pétition !



LA BAISSÉ DES SALAIRES N'EST PAS UNE FATALITÉ ! REJOIGNEZ VOS COLLÈGUES, SIGNEZ ET FAITES SIGNER CETTE PÉTITION



- **POUR l'ouverture rapide d'une négociation** sur les augmentations, avec tous les syndicats
- **POUR une augmentation générale de 10%** pour faire face à l'inflation qui se situe entre 6 à 7% et pourrait atteindre les 10% en fin d'année d'après plusieurs économistes
- **POUR l'indexation permanente des salaires au minimum sur la hausse des prix**, c'est-à-dire que si l'inflation est de 5%, les salaires augmenteront automatiquement de 5% minimum.

<u>NOM</u>	<u>SERVICE</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>DATE</u>

Vous pouvez envoyer cette pétition signée par mail à petition.fo.cgt.salaires@gmail.com ou envoyer un mail avec votre nom + le nom de votre service à cette adresse.

Confidentialité : Cette pétition ne sera pas remise à l'employeur qui ne pourra pas voir les noms des signataires. Le nombre de signataires sera attesté par un huissier et par l'inspection du travail.